



Compte rendu Séminaire sécurité du 09 octobre 2020

Réunion par Visioconférence (Teams)

- Réunion animée par Denis VITIEL (Président de la Commission Nationale) avec la participation d'Isabelle GAUTHERON (DTN) et de Nadège GARCIA (CTR).
 - Excusé : Nicolas DUBOIS (CTR). CoReg Réunion (décalage horaire)
- Après un départ laborieux suite à la connexion de chacun à Teams la réunion a débuté à 9h45.
- Les régions sont toutes représentées sauf la Corse.
- Présentation rapide de tous les participants à ce séminaire.
- Le président avait fait parvenir un ordre du jour à chaque participant :
- ❖ **Renouvellement des mandats:** L'année 2020 est une année électorale pour les Comités Régionaux, Départementaux et la Fédération. La question posée par Denis aux Délégués sécurité régionaux : qui repart ou pas ? Ceux qui ne repartent pas, avez-vous trouvé un remplaçant? Certains délégués ne souhaitent pas renouveler leur mandat et pour la plupart non pas trouvé de remplaçant. Denis évoque que le bénévolat devient un problème dans le monde associatif. Les personnes ne souhaitent plus s'investir à moyen terme et encore moins à long terme.
- ❖ **Rapports d'activités :** Denis VITIEL avait également demandé de lui faire parvenir un rapport d'activités Régional et Départemental, après analyse de ces rapports Denis s'est engagé à répondre aux diverses questions posées par les délégués sécurité départementaux. Chacun a pu s'exprimer sur les actions qui ont été faites, mais également les difficultés d'organiser des réunions et des actions. La situation sanitaire que nous vivons actuellement ne facilite pas les rencontres. Les reprises des activités sorties club, randonnées s'effectuent progressivement en respectant les mesures sanitaires mais malheureusement pas dans toutes les régions qui préfèrent annuler pour ne pas subir ces contraintes. Certaines municipalités ne souhaitent pas que l'on utilise les salles ce qui complique encore plus la tenue des AG.
- ❖ **COVID 19 :** de retour d'une réunion avec le Ministère de la santé et des sports Isabelle GAUTHERON nous explique toutes les difficultés à mettre en œuvre les recommandations gouvernementales quelques fois contradictoires. Le décret du mois

de mars, après de nombreux échanges pour la défense de la pratique du vélo dans nos clubs de cyclotourisme et la fameuse interprétation du 1km (rayon) autour du domicile suivant l'activité " sportive ou pas ». Dans le cadre d'un trajet travail le cycliste devait être muni d'une attestation d'employeur. Isabelle GAUTHERON, Denis VITIEL accompagnés de quelques Elus de la Fédération ont répondu malgré les reproches de certains cyclos aux interrogations et aux intérêts de la Fédération. Notre DTN estime qu'elle a défendu face au ministère le cyclotourisme, malgré les contraintes nous avons pu continuer à faire du vélo, du tandem et du vélo spécifique pour les personnes en situation de handicap alors que la FFH interdisait la pratique du tandem.

❖ **Phase 3 du déconfinement** : zone d'alerte, zone renforcée et zone rouge, Isabelle présente une synthèse et 4 fiches de préconisation :

- Une fiche sur l'activité au sein des clubs
- Une fiche sur l'organisation de randonnées
- Une fiche sur la réunion des structures
- Une fiche sur l'organisation de formations

❖ **Le document** qu' Isabelle présente, suite aux restrictions gouvernementales du 23 septembre 2020 qui ne sont pas actuellement dans un décret, le décret qui s'applique c'est celui du 10 juillet 2020 " chapitre sur les sports" des décrets supplémentaires pour classer les zones qui passent de zone renforcée en alerte maximale " zone écarlate". Dans ces zones les Préfets peuvent prendre des mesures supplémentaires pour ralentir la circulation du virus, les Maires ne peuvent pas prendre des mesures sans qu'elles soient validées par le Préfet. Ce tableau est un outil pour donner des indications pour organiser les différentes activités. Les mesures générales s'appliquent à tous à titre individuel ou clubs, le port du masque, la distanciation, le respect du nombre de personnes lors de rassemblements. Rappel, la charte fédérale préconise 20 personnes maximum pour faciliter la circulation sur la voie publique et le partage de la route. Ce document (tableau) sera diffusé prochainement aux Présidents des Comités Régionaux, Départementaux et Délégués sécurité. Ce tableau résume les différents protocoles suivant les régions et sera disponible sur le site de la Fédération. Chacun suivant la couleur (du gris au rouge écarlate) de la zone de sa région, de son département , de sa ville pourra mettre en place les gestes barrières ainsi que les mesures nécessaires (protocole sanitaire) pour une réunion club , une AG , une formation , une randonnée etc..... Une manifestation ne sera validée que 72 heures voire 24 heures avant le jour J par rapport à la situation sanitaire du territoire et des restrictions demandées en plus. Certaines municipalités et préfetures peuvent

interdire l'accès d'une salle même prévue de longue date. Avant d'organiser des manifestations en salle (gymnase ou autres) il est préférable de se renseigner au préalable auprès des Maires et des préfetures. Le maire ne peut pas aller contre une décision préfectorale exemple: la location d'une salle pour la tenue d'une AG.

Nota : le document a bien été envoyé aux structures, mais de nouvelles dispositions ont été prises par le gouvernement et des Préfetures. Le message est donc de se **référer aux décrets préfectoraux.**

❖ **Disposition pour le savoir rouler et éducation routière :** les structures jeunes et écoles française de vélo peuvent continuer leurs activités même dans les gymnases (éducation routière seulement pour les mineurs, les encadrant de cette activité peuvent être présents par conséquent les écoles peuvent continuer à fonctionner groupe de 8 + encadrant)

❖ **Statistiques d'Accidents arrêté au 09 octobre 2020 (National)**

- 1432 dossiers déclarations à notre assureur Fédéral " Allianz"
- 30 décès 13 accidentels et 17 cardiovasculaires
- La tendance est à la baisse (~600) certainement due au confinement et au manque d'activité des adhérents.
- la répartition des accidents par activité : Route, VTT, Autre, VAE, Cycloportive, trajets vélo.
- les accidents se produisent généralement en sorties groupées (club), les sorties individuelles (hors club) , sur la route , la rue , les chemins , pistes cyclables, voie verte surviennent en ligne droite , dans les virages , les ronds-points (carrefour giratoire), intersections, les entrées et sorties des pistes cyclables.
- les causes : les infrastructures, l'inattention, défaut de maîtrise du vélo, conditions météorologiques, mécanique, malaise.
- Le nombre de pratiquants VAE s'accroît d'année en année on commence à voir apparaitre des accidents de vélo à assistance électrique.
- Chaque Délégué régional ou départemental peut télécharger et diffuser ses propres statistiques aux Délégués sécurité et aux Présidents de clubs.
- Débat sur l'accident survenu à Couzeix près de Limoges lors d'une sortie club ayant entraîné une chute mortelle d'une licenciée par un non licencié qui effectuait des sorties régulières avec ce club connu du président de ce club. Affaire en cours de traitement
- Problème soulevé par rapport aux licences de fin de saison (septembre) retour d'anciens licenciés pour longue maladie ou autres raisons (certificat médical). Au

cours d'un Comité directeur de la Fédération, il a été décidé qu'une personne qui n'a pas été licenciée pendant 5 ans peut bénéficier de la licence de fin de saison pendant 14 mois.

- 70% des cas d'accidentologie sont de la responsabilité des cyclistes!!!! les engins motorisés autour de 10%
- La nécessité de mettre en place " le savoir rouler" est une évidence dans tout le territoire Français.

❖ **Assurances**

- ❖ Assurance Chapeau : modalités, quelle est son utilité, ou peut-on trouver cette option de l'assurance fédérale? Voir le guide "assurance Club ou licenciés" toutes les options sont mentionnées sur le site de la Fédération rubrique "assurances"
- ❖ Assurances Allianz : Le 15 juin notre assureur fédéral a proposé une augmentation disproportionnée des tarifs d'assurances, la Présidente de la Fédération et le responsable assurance (Denis) ont tenté une négociation qui a été rejetée le 30 juin 2020 pour l'année 2021. Une demande a été faite auprès du cabinet d'assurances GOMIS-GARRIGUES pour trouver une autre compagnie d'assurances susceptible d'assurer la continuité pour 2021 pour les adhérents de la FFCT. Un nouvel assureur a pu être trouvé mais qui annonçait une augmentation de 10%, cette augmentation sera pour 2021 prise en charge par la Fédération, votée le Comité directeur. Tous les contrats normaux vont passer chez AXA, les contrats type " Chapeau, remorques etc." resteront chez ALLIANZ, l'interlocuteur reste le cabinet " Gomis-Garrigues " mais change de nom et devient " **Amplitude Assurances**". A partir du 1er janvier 2021 malgré le changement d'assureur pour le licencié rien ne change lorsqu'il s'agit de faire une déclaration d'accident ou du suivi d'un dossier.
- ❖ **Débat sur l'avenir et 2021 en particulier. Constat sur le fonctionnement actuel : les réussites, les échecs, les points à améliorer, la mobilisation de vos relais (Présidents et Délégués sécurité CODEP)**
 - Renouveler la charte cyclable en y ajoutant les nouveautés (mise à jour)
 - Guide délégué sécurité à rafraichir
 - Le document assurances doit évoluer au cours de l'année 2021
 - Voire mise à jour du mémorandum sécurité
 - Idée d'un Quizz informatisé à l'échelle régionale voire nationale pour récolter des informations sur la sécurité des cyclistes (voir si faisabilité à la fédération sans l'intervention d'un prestataire.

❖ **Questions diverses**

- VAE : montage Kits de motorisation suite à un courrier envoyé à la Présidente (Martine CANO) et au Vice-président de la Fédération par un COREG qui conteste le fait que les Kits de motorisation soient montés uniquement par un professionnel. Lors d'une réunion avec les représentants de la Fédération et le cabinet d'assurances, il a été convenu, pour satisfaire tout le monde, que les personnes qui souhaitent monter un kit de motorisation pourront désormais le faire mais en cas d'accident grave l'assureur se réserve le droit de faire expertiser le vélo. A ce jour 2 cas graves dont un avec décès sont en attente d'expertise. La Fédération a mis en place une disposition en adéquation avec les monteuses de kits et de la concurrence à chacun de prendre ses responsabilités.
- Passage fréquent de cyclistes (licenciés ou non licenciés ou famille) sur des voies touristiques telle que la vélodyssée, V50 ou autre, mettre de la documentation concernant la sécurité mais aussi pour faire connaître notre Fédération auprès des Offices de tourisme. Voir aussi avec les clubs locaux pour animer le territoire.
- Proposition d'unir les petites structures (locales ou départementales) parlé d'une seule voix afin de ne pas se disperser concernant la sécurité même avec les autres fédérations.
- Kits d'éclairage feu rouge clignotant ou pas. Une directive européenne mentionne que si l'équipement est utilisé au moins dans deux pays, cette directive s'applique à l'ensemble de la communauté européenne.
 - **Nota :** après recherche, il est écrit dans le **décret du 24 juin 2020** dans l'article 45b concernant l'éclairage des cycles : « *Sont acceptés les dispositifs conformes à des normes ou réglementations techniques en vigueur dans un autre Etat de l'Union européenne ou partie à l'accord instituant l'Espace économique européen, reconnues comme assurant un niveau de sécurité équivalent au cahier des charges visé à l'alinéa précédent.* » **Par conséquent le dispositif feu rouge clignotant est autorisé en France.**
- Une rencontre est prévue prochainement avec la Déléguée interministérielle à la Sécurité Routière avec des propositions de la Fédération.

Nota : le 4 novembre 2020

Denis remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont participé à ce séminaire et pour certains rendez à Niort les 13 & 14 décembre 2020

Fin de la réunion à 16h45

Le Président de la Commission nationale
Denis VITIEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D Vitiel', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire de séance
André LABETOULLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Labetoulle', with a horizontal line underneath.